|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| itu_logo | **Union internationale des télécommunications****Bureau de la Normalisation des Télécommunications** |  |

 Genève, le 21 mars 2016

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Réf.:Tél.:Fax:E-mail: | **Circulaire TSB 201**COM 15/HO+41 22 730 6356+41 22 730 5853tsbsg15@itu.int | * Aux administrations des Etats Membres de l'Union

**Copie**:- Aux Membres du Secteur UIT-T;- Aux Associés de l'UIT-T;- Aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT;- Aux Président et Vice-Présidents de la Commission d'études 15;- Au Directeur du Bureau de développement des télécommunications;- Au Directeur du Bureau desradiocommunications |
|  |  |  |
| Objet: | **Approbation de l'Amendement 1 à la Recommandation UIT‑T G.9964 (2011)** |

Madame, Monsieur,

1 Suite à la Circulaire TSB 165 du 16 juillet 2015, j'ai l'honneur de vous informer que 27 Etats Membres participant à la dernière réunion de la Commission d'études 15 **ont approuvé**, durant la séance plénière du 26 février 2016, le projet d'Amendement 1 à la Recommandation UIT‑T G.9964 (2011).

2 Le titre de l'amendement approuvé est le suivant:

– **Amendement 1 à la Recommandation UIT-T G.9964 (2011)**, *Emetteurs-récepteurs de réseau domestique filaires unifiés à haut débit - Spécification de la densité spectrale de puissance: Amendement 1*.

3 Les renseignements existants sur les brevets sont accessibles en ligne sur le site web de l'UIT‑T.

4 La version prépubliée de l'amendement sera prochainement disponible sur le site web de l'UIT-T.

5 L'UIT publiera cet amendement dès que possible.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

Chaesub Lee
Directeur du Bureau de la normalisation
des télécommunications

**Annexe: 1**

ANNEXE 1
(de la Circulaire TSB 201)

Résumé de l'Amendement 1 à la Recommandation UIT-T G.9964 (2011)

Résumé de l'Amendement 1 à la Recommandation UIT-T G.9964 (2011)

L'Amendement 1 à la Recommandation UIT-T G.9964 (2011) a pour objet de prendre en charge un nouveau profil pour les câbles coaxiaux dans une bande de base de 200 MHz.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_